

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESPREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(1998-1999)

LE 7 JUILLET 19981.00 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par Monsieur Normand Lapointe, directeur général, suite à la convocation des commissaires conformément à l'article 154 de la Loi sur l'instruction publique.

2.00 ASSERMENTATION ET PROCLAMATION D'ÉLECTION

- ASSERMENTATION

Monsieur Jean-Jacques Langlois, président d'élection du territoire, procède à l'assermentation des commissaires.

Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Claudine Caron-Lavigneur, Johane Chevrier, Hélène Cormier-Langlais, Solange Couture-Dubé, Denise Daoust-Bigonnesse, Marie-Louise Gentric-Kerneis, Claire Lavigne-Labelle, Micheline Patenaude-Fortin, Sylvie Provost-Huot, Alice Savoie-Girard, Françoise Théoret, Linda Zagrodny-Crevier, Messieurs Jacques Caron, Gabriel Carrière, Luc Chartier, Yvon Derome, André Dugas, Alban Synnott, Jean Vendette et Pierre Vocino ayant dûment été élus commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, ont affirmé solennellement qu'ils rempliront fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Mesdames Danielle Favreau et Lise Haineault-Gauthier, nommées par le ministre commissaires représentantes du Comité de parents pour combler les postes vacants, ont affirmé solennellement qu'elles rempliront fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

- PROCLAMATION D'ÉLECTION

Conformément à l'article 17 de la Loi sur l'élection des premiers commissaires, figurent ci-dessous les personnes qui furent proclamées élues commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le 14 juin 1998, soit:

Madame Lise Beauchamp-Brisson (Acclamation)
 Madame Claudine Caron-Lavigneur (562 voix)
 Madame Johane Chevrier (Acclamation)
 Madame Hélène Cormier-Langlais (Acclamation)
 Madame Solange Couture-Dubé (273 voix)
 Madame Denise Daoust-Bigonnesse (285 voix)
 Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis (Acclamation)
 Madame Claire Lavigne-Labelle (Acclamation)
 Madame Micheline Patenaude-Fortin (939 voix)
 Madame Sylvie Provost-Huot (81 voix)
 Madame Alice Savoie-Girard (Acclamation)
 Madame Françoise Théoret (Acclamation)
 Madame Linda Zagrodny-Crevier (162 voix)
 Monsieur Jacques Caron (350 voix)
 Monsieur Gabriel Carrière (152 voix)
 Monsieur Luc Chartier (Acclamation)
 Monsieur Yvon Derome (470 voix)
 Monsieur André Dugas (301 voix)
 Monsieur Alban Synnott (235 voix)
 Monsieur Jean Vendette (Acclamation)
 Monsieur Pierre Vocino (328 voix)

Normand Lapointe
 Directeur général

3.00 PRÉSENCES

À LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 7 JUILLET 1998 À 20 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, JOHANE CHEVRIER,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-
BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEIS, CLAIRE LAVIGNE-LABELLE,
MICHELINE PATENAUDE-FORTIN, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE-GIRARD,
FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ
DUGAS, ALBAN SYNNOTT, JEAN VENDETTE, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents
LISE HAINEAULT-GAUTHIER, représentante du Comité de parents

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint
MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JEAN JOLY, secrétaire général
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle

4.00 DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

(C.C.-001-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires désignent Monsieur André Dugas à titre de président
d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un parent de Sainte-Catherine dépose une pétition demandant de réviser la définition des bassins concernant
le secteur du Portage.

6.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-002-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

7.00 ÉLECTIONS

- 7.01 Adoption d'une procédure d'élection
- 7.02 Désignation d'un secrétaire d'élection
- 7.03 Désignation de deux scrutateurs
- 7.04 Élection à la présidence du Conseil des commissaires
 - 7.04.01 Mise en candidature
 - 7.04.02 Clôture de la période de mise en candidature

- 7.04.03 Scrutin et décompte
- 7.04.04 Nomination
- 7.05 Élection à la vice-présidence du Conseil des commissaires
 - 7.05.01 Mise en candidature
 - 7.05.02 Clôture de la période de mise en candidature
 - 7.05.03 Scrutin et décompte
 - 7.05.04 Nomination
- 7.06 Élection des membres du Comité exécutif
 - 7.06.01 Détermination de la durée du mandat
 - 7.06.02 Détermination du nombre de postes
 - 7.06.03 Détermination de la répartition territoriale
 - 7.06.04 Élection pour chaque poste à combler conformément à 7.06.02 et 7.06.03
- 8.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 - 8.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil provisoire du 29 juin 1998
 - 8.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998
 - 8.03 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goéland du 19 mai 1998
 - 8.04 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998
 - 8.05 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Goéland du 18 juin 1998
 - 8.06 Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 - 8.06.01 Information
 - 8.06.02 Déclaration d'intérêt (Annexe A)
 - 8.07 Projet de règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 - 8.08 Règles de gestion
 - 8.08.01 Règles déjà adoptées par le Conseil provisoire
 - 8.08.02 Adoption d'autres règles
 - 8.08.03 Directives en vigueur
- 9.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
 - 9.01 Services de garde: État de dossier
- 10.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 - 10.01 Rémunération des commissaires
- 11.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 11.01 Remboursement des frais de déplacements, séjour et subsistance des commissaires
 - 11.02 Désignation des signataires des effets bancaires
- 12.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
 - 12.01 Construction d'écoles: État de dossier
 - 12.02 École primaire prévue à Delson
 - 12.02.01 Choix du plan
 - 12.02.02 Choix des professionnels
- 13.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
 - 13.01 Désignation du représentant au Conseil général
 - 13.02 Perfectionnement des nouveaux commissaires: Information
 - 13.03 Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 ÉLECTIONS

7.01 ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

(C.C.-003-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent la procédure d'élection telle que déposée en annexe sous la cote 7.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

(C.C.-004-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE Monsieur Jean Joly soit nommé secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.03 DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

(C.C.-005-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE Madame Danielle Favreau soit nommée scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.C.-006-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE Monsieur Jules Joly soit nommé scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.04 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

7.04.01 MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-007-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais, appuyé par Monsieur Luc Chartier

QUE Madame Micheline Patenaude-Fortin soit nommée présidente du Conseil des commissaires.

7.04.02 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-008-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Micheline Patenaude-Fortin accepte sa mise en candidature au poste de présidente du Conseil des commissaires.

Madame Micheline Patenaude-Fortin étant la seule en lice, le président d'assemblée la déclare présidente du Conseil des commissaires.

À compter de cet instant, Madame Micheline Patenaude-Fortin prend siège à titre de présidente d'assemblée.

7.05 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

7.05.01 MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-009-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome, appuyé par Monsieur Luc Chartier
 QUE Monsieur Alban Synnott soit nommé vice-président du Conseil des commissaires.

(C.C.-010-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret, appuyé par Monsieur Jean Vendette
 QUE Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis soit nommée vice-présidente du Conseil des commissaires.

7.05.02 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-011-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais
 QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les deux candidats acceptent leur mise en candidature et prononcent une brève allocution.

7.05.03 SCRUTIN ET DÉCOMPTE

Madame la présidente procède à la votation au bulletin secret.

7.05.04 NOMINATION

Monsieur Alban Synnott ayant obtenu, au premier tour de scrutin, la majorité des voix des membres votants,
 est déclaré vice-président du Conseil des commissaires.

7.06 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

7.06.01 DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT

(C.C.-012-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claire Lavigne-Labelle

QUE les membres du Conseil des commissaires fixent à un (1) an la durée du mandat des membres élus au
 Comité exécutif.

POUR : 9
 CONTRE : 12
 ABSTENTION : 0

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(C.C.-013-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires fixent à deux (2) ans la durée du mandat des membres élus au
 Comité exécutif.

POUR : 13
 CONTRE : 6
 ABSTENTION : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.06.02 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES

(C.C.-014-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Conseil des commissaires fixent à sept (7) le nombre de membres du Comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.06.03 DÉTERMINATION DE LA RÉPARTITION TERRITORIALE

(C.C.-015-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les 7 postes du Comité exécutif soient répartis, sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, de la façon suivante:

Pour les circonscriptions # 01 à 04 incl.: 2 postes dont l'un occupé par la présidente

Pour les circonscriptions # 05 à 10 incl.: 2 postes

Pour les circonscriptions # 11 à 21 incl.: 3 postes.

POUR : 20

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.06.04 ÉLECTION POUR CHAQUE POSTE À COMBLER CONFORMÉMENT À 7.06.02 ET 7.06.03

- COMMISSAIRES DES CIRCONSCRIPTIONS # 01 À 04

PREMIER POSTE

Le premier poste est détenu par Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire représentant la circonscription numéro 02, qui, à titre de présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, fait partie ipso facto du Comité exécutif en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique.

DEUXIÈME POSTE

(C.C.-016-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE Madame Alice Savoie-Girard soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-017-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonneuse

QUE Madame Claudine Caron-Lavigueur soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-018-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Haineault-Gauthier

QUE Madame Hélène Cormier-Langlais soit nommée membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-019-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les trois candidats acceptent leur mise en candidature et prononcent une brève allocution.

- VOTATION AU BULLETIN SECRET

Madame la présidente procède à la votation au bulletin secret.

Madame Claudine Caron-Lavigueur, ayant obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité des voix des membres votants, est déclarée membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

- COMMISSAIRES DES CIRCONSCRIPTIONS # 05 À 10

PREMIER POSTE

(C.C.-020-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE Monsieur Luc Chartier soit nommé membre du Comité exécutif.

(C.C.-021-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis soit nommée membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-022-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis refuse sa mise en candidature.

Monsieur Luc Chartier étant le seul en lice, il est déclaré membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

DEUXIÈME POSTE

(C.C.-023-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonne

QUE Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-024-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE Madame Claire Lavigne-Labelle soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-025-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE Monsieur Jacques Caron soit nommé membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-026-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les trois candidats acceptent leur mise en candidature et prononcent une brève allocution.

- VOTATION AU BULLETIN SECRET

Madame la présidente procède à la votation au bulletin secret.

Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, ayant obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité des voix des membres votants, est déclarée membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

- COMMISSAIRES DES CIRCONSCRIPTIONS # 11 à 21

PREMIER POSTE

(C.C.-027-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE Monsieur Yvon Derome soit nommé membre du Comité exécutif.

(C.C.-028-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QUE Madame Lise Beauchamp-Brisson soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-029-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Provost-Huot

QUE Monsieur Gabriel Carrière soit nommé membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-030-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les trois candidats acceptent leur mise en candidature et prononcent une brève allocution.

- VOTATION AU BULLETIN SECRET

Madame la présidente procède à la votation au bulletin secret.

Monsieur Gabriel Carrière, ayant obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité des voix des membres votants, est déclaré membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

DEUXIÈME POSTE

(C.C.-031-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE Monsieur André Dugas soit nommé membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-032-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur André Dugas accepte sa mise en candidature au poste de membre du Comité exécutif. Étant le seul en lice, il est déclaré membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

TROISIÈME POSTE

(C.C.-033-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE Madame Solange Couture-Dubé soit nommée membre du Comité exécutif.

(C.C.-034-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE Madame Denise Daoust-Bigonnesse soit nommée membre du Comité exécutif.

- CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

(C.C.-035-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Solange Couture-Dubé refuse sa mise en candidature.

Madame Denise Daoust-Bigonnesse étant la seule en lice, elle est déclarée membre du Comité exécutif par la présidente d'assemblée.

8.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

8.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL PROVISOIRE DU 29 JUIN 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-036-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil provisoire du 29 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-037-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil provisoire du 29 juin 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY DU 9 JUIN 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-038-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-039-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE le procès-verbal (version corrigée) de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU GOÉLAND DU 19 MAI 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-040-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goéland du 19 mai 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-041-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goéland du 19 mai 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JA

 C.M.P.H.

8.04 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY DU 9 JUIN 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-042-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-043-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE le procès-verbal (version corrigée) de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire de Châteauguay du 9 juin 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.05 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU GOÉLAND DU 18 JUIN 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-044-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Goéland du 18 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-045-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Goéland du 18 juin 1998 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.06 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

8.06.01 INFORMATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance du document cité en rubrique, déposé à titre d'information. Ce code d'éthique et de déontologie a été adopté par règlement du Conseil provisoire et est en vigueur.

8.06.02 DÉCLARATION D'INTÉRÊT (ANNEXE A)

Le secrétaire général demande aux commissaires qui ne l'auraient pas déjà fait de remettre leur déclaration d'intérêt dûment complétée et signée.

8.07 **PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

(C.C.-046-07-98)

ATTENDU que le Conseil des commissaires, en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique doit fixer, par règlement, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QU'avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, soit donné annonçant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se propose d'adopter, à sa séance du 18 août 1998, un règlement intitulé «Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires».

Le projet de règlement pourra être consulté au bureau du secrétaire général au siège social de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, sis au 50 boulevard Taschereau, suite 310, La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.08 **RÈGLES DE GESTION**

8.08.01 **RÈGLES DÉJÀ ADOPTÉES PAR LE CONSEIL PROVISOIRE**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance des règles de gestion en vigueur, incluses dans la section des règles adoptées du Recueil des règles générales d'administration dont la liste figure en annexe sous la cote 8.08.01.

8.08.02 **ADOPTION D'AUTRES RÈGLES**

(C.C.-047-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent les politiques, règles et procédures énumérées dans la liste figurant en annexe sous la cote 8.08.02 et incluses dans la section du Recueil des règles générales d'administration intitulée "Règles non adoptées",

- à l'exception de la directive 21-07 qui ne requiert pas d'adoption;
- sous réserve de radier, de la règle 73-01, la dernière phrase de l'encadré de la page 5 de 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.08.03 **DIRECTIVES EN VIGUEUR**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance des directives 85-08 et 21-07 émises par le directeur général, déjà en vigueur, et incluses dans le Recueil des règles générales d'administration.

9.00 **SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

9.01 **SERVICES DE GARDE: ÉTAT DE DOSSIER**

Madame Monique Hébert dépose, séance tenante, copie du projet de règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

Monsieur Michel Monette résume l'état des travaux du groupe de travail sur ledit projet. Une période d'échanges suit.

Comme suite,

(C.C.-048-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les Services éducatifs aux jeunes acheminent à la Direction régionale de la Montérégie les recommandations dudit comité ainsi que celles, à venir, des représentants des parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*amendé par
CE-01404-01-00
2000-01-18
(règle 21-02)
11
+*

10.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.01 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

(C.C.-049-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires confient à un comité de travail, formé de 7 membres, le soin de soumettre, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, des propositions de rémunération des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, ces membres étant: Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Claudine Caron-Lavigueur, Claire Lavigne-Labelle, Alice Savoie-Girard, Françoise Théoret, Messieurs Luc Chartier et André Dugas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.01 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS, SÉJOUR ET SUBSISTANCE DES COMMISSAIRES

(C.C.-050-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la règle 73-01 relative aux frais de déplacements, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation s'applique aux commissaires selon les adaptations suivantes:

TAUX EN VIGUEUR

Frais de déplacements	0,36 \$ le kilomètre
Allocation de repas	6,00 \$ pour le petit déjeuner 13,00 \$ pour le dîner 19,00 \$ pour le souper
Allocation supplémentaire de logement	10,00 \$ par jour

Les présidents et le directeur général sont seuls autorisés à effectuer et à autoriser des frais de représentation pour des activités du Conseil et du Comité exécutif.

QUE les adaptations susmentionnées figurent dans une annexe de la règle 73-01 à l'intention des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

(C.C.-051-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

- 1) QUE le directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (ci-après dénommée la "corporation scolaire"), soit et il est, par les présentes, autorisé, pour et de la part de la corporation scolaire, à négocier avec la Banque de Montréal, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation scolaire seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation scolaire, soit par écrit, soit par un timbre en caoutchouc.
- 2) QUE tous les chèques et billets à ordre de la corporation scolaire soient tirés au nom de la corporation scolaire et signés de sa part par le président et contresignés par le directeur du Service des ressources financières ou le directeur général.
- 3) QUE la Banque de Montréal soit, par les présentes, autorisée et enjointe de payer tous les chèques ou effets présentés à l'encaissement comme étant des chèques de la corporation scolaire et portant des fac-similés de signatures du président de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et du directeur du Service des ressources financières ou du président de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et du directeur général, autorisés à signer des chèques au nom de la corporation scolaire.

- 4) QUE de tels chèques ou effets aient le même effet juridique, qu'ils puissent servir à tous égards et fins et engager la corporation scolaire aussi complètement et valablement que s'ils étaient signés de la main même et dûment tirés par les signataires autorisés au nom de la corporation scolaire, quel que soit le procédé mécanique utilisé ou la personne qui a apposé mécaniquement lesdites signatures.
- 5) QUE la corporation fournisse à ladite Banque une copie authentique de cette résolution ainsi que des spécimens certifiés des signatures et que n'importe quelle succursale de ladite Banque faisant affaire avec la corporation puisse donner suite à cette résolution jusqu'à avis contraire ou jusqu'à ce qu'une modification de ladite résolution ait été communiquée par écrit au Directeur ou Directeur suppléant de ladite succursale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.01 CONSTRUCTION D'ÉCOLES: ÉTAT DE DOSSIER

Le directeur général fait état de l'avancement des travaux relatifs à la construction des écoles de la Petite-Gare et de l'Odyssee.

12.02 ÉCOLE PRIMAIRE PRÉVUE À DELSON

12.02.01 CHOIX DU PLAN

(C.C.-052-07-98)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à ce sujet,

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE soit reproduit, pour l'école primaire prévue à Delson, un modèle similaire à celui de l'école de l'Aquarelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02.02 CHOIX DES PROFESSIONNELS

(C.C.-053-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE soient retenus, pour un montant de l'ordre de deux cent dix mille dollars (210 000 \$), les professionnels suivants, à savoir:

- Leclerc et associés, architectes
- Consultants S.M., ingénieurs en mécanique et électricité
- Soprin A.D.S., ingénieurs en structure et aménagements extérieurs
- Luc Sauvé, arpenteur
- Fondatec, géotechnie et contrôle des matériaux
- Gaétan Péladeau, Notaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

13.01 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL GÉNÉRAL

(C.C.-054-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE Madame Micheline Patenaude-Fortin soit nommée à titre de représentante de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JJ
M.A.

(C.C.-055-07-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis lui soit nommée substitut en cas d'impossibilité de cette dernière à siéger sur ledit Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.02 PERFECTIONNEMENT DES NOUVEAUX COMMISSAIRES: INFORMATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec relative au perfectionnement des commissaires.

13.03 REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE

Les membres du Conseil des commissaires sont informés des dispositions des règlements du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie concernant les représentants au Conseil d'administration. Les trois représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sont le directeur général, la présidente et le vice-président du Conseil des commissaires.

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.C.-056-07-98)

À 22 h 33, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE la première séance du Conseil des commissaires tenue le 7 juillet 1998 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Michèle P. St. Laurent
Présidente de la séance

J. L.
Secrétaire général